

Tous ensemble pour la réussite



Colloque sur la collaboration recherche-intervention en réussite éducative

ATELIER E-2

OUTILS ET AIDES À L'INTERVENTION

Synthèse de la table ronde

28 avril 2004



OUTILS ET AIDES À L'INTERVENTION

Synthèse de la table ronde

Animateur :

- ♦ **Michel Gauquelin**, directeur général, Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (CTREQ)

Participants :

- ♦ **Michel Aubé**, Faculté de l'éducation, Université de Sherbrooke, et président du Comité d'évaluation des ressources didactiques (MEQ)
- ♦ **Pierre Potvin**, professeur-chercheur, Département des psychoéducation, Université du Québec à Trois-Rivières, et membre du CRIRES
- ♦ **Martin Rochette**, directeur général, Les Éditions Septembre

PRÉSENTATIONS

1) Pierre Potvin ([présentation PowerPoint](#))

Puisant dans sa longue expérience de recherche et de collaboration avec le milieu de l'éducation pour le développement de matériel d'intervention, le conférencier fait ressortir cinq problèmes qui touchent aujourd'hui les outils et aides à l'intervention. Pour chacun, il propose une piste de solution.

- L'information sur les outils est peu accessible**, notamment parce qu'il n'existe pas un répertoire unifié, ce qui amène fréquemment les intervenants à créer des outils qui existent déjà. Il serait donc souhaitable de mettre sur pied un centre de coordination et d'information sur les répertoires d'outils, accessible sur Internet et impliquant une veille systématique.
- Une multitude d'outils, de programmes et d'instruments ont déjà été créés**, mais leur valeur est inégale; il est difficile d'identifier les plus pertinents. Pour y parvenir, un centre de coordination devrait établir des critères de qualité et les faire connaître aux intervenants.
- Plusieurs d'outils sont intéressants**, mais ne sont pas solidement fondés sur une théorie d'action et n'ont pas fait l'objet d'une évaluation rigoureuse. Un centre de coordination ne



devrait répertorier que les outils ayant subi un processus d'évaluation clairement établi et rendu public.

- D) **Certains outils ne sont pas utilisés adéquatement par les intervenants**, faute de formation ou de temps d'appropriation. Il faut donc fournir un soutien aux utilisateurs et leur allouer du temps de préparation.
- E) **Les problématiques liées à la réussite éducative sont complexes** et leur gravité croît sans cesse. Les intervenants ont donc besoin de perfectionnement et de formation continue.

Par ailleurs, signale M. Potvin, pour avoir de bons outils d'intervention, trois conditions doivent être réunies :

- ♦ Que l'équipe de développement d'outils se compose à la fois de chercheurs (à la fine pointe des connaissances) et de praticiens (ayant une expérience terrain et capables de valider l'outil);
- ♦ Que les outils fassent l'objet d'une validation théorique et pratique ainsi que d'une évaluation d'implantation; une évaluation des effets et impacts est également souhaitable, mais plus rarement possible;
- ♦ Que les outils soient bien adaptés à la réalité du milieu de l'éducation (clé en main et accompagnés des modalités d'implantation) et qu'ils soient complets, ce qui inclut la formation.

2) Michel Aubé

Les manuels scolaires qui circulent dans les écoles sont soumis à un strict processus d'approbation. Ce processus suppose d'abord un examen du matériel par le Bureau d'approbation du matériel didactique du ministère de l'Éducation, une étape qui demande deux à trois mois de travail à une équipe de fonctionnaires. Puis, le matériel et les conclusions du Bureau sont transmis au Comité d'évaluation des ressources didactiques que préside M. Aubé. Ce groupe est constitué de gens du milieu de l'éducation et d'un représentant des maisons d'édition. Il se réunit une fois par mois et émet une recommandation finale au ministre pour chaque manuel scolaire. Les critères utilisés par le Bureau et par le Comité touchent autant aux aspects pédagogiques, qu'à la qualité de la présentation ou au respect des valeurs sociétales et normes d'édition en vigueur :

(http://www.meq.gouv.qc.ca/bamd/pedagogi/intro_f.htm#CRITERES).

Le comité émet par ailleurs des avis et documents de réflexion, également remis au ministre. La plus récente réflexion a porté sur le rôle du matériel pédagogique. Six fonctions ont alors été jugées essentielles : médiation entre le programme et l'enseignant, soutien à l'enseignant, outil pour l'élève,



outil pour les « aidants » naturels ou autres intervenants, rehaussement culturel et promotion de certaines valeurs de la société.

M. Aubé relève certains mythes qui ont cours, et qu'il conteste. Pour lui, entre autres, le matériel pédagogique reste essentiel malgré la réforme (on ne demande pas à l'enfant de reconstituer à lui seul le savoir humain!), les enseignants ne peuvent créer eux-mêmes tous leurs outils (pas plus que le dentiste ne bricole ses instruments), l'apprentissage ne peut se faire sans le développement d'automatismes (les exercices sont encore nécessaires) et les livres ne vont pas disparaître des classes à court terme, au profit des TIC (technologies de l'information et de la communication).

Finalement, le conférencier propose au milieu universitaire quelques pistes de recherche : la pédagogie des situations, l'interdisciplinarité et l'intégration des TIC. Il encourage finalement la formation à une utilisation personnelle et diversifiée du matériel didactique.

3) Martin Rochette

Créée en 1982, l'entreprise *Les Éditions Septembre* a fait de l'innovation pédagogique sa marque de commerce. Avec la Réforme, M. Rochette croit venu le temps de produire du matériel pédagogique autre que des manuels scolaires, afin de répondre aux besoins des enseignants qui doivent modifier leurs façons de transmettre les savoirs. Pourtant, les trousseaux pédagogiques ne sont pas éligibles au processus d'approbation du ministère de l'Éducation, toujours réservé aux manuels de l'élève et aux guides de l'enseignant. Plus de souplesse est nécessaire et le MEQ devrait montrer davantage d'ouverture sinon d'audace.

Le conférencier estime pourtant qu'un nombre croissant d'enseignants trouvent contraignant le recours systématique à un même manuel. Il considère aussi que peu d'enseignants peuvent instaurer une approche par projet sans recourir à du matériel facilitant et que le besoin est manifeste de matériel diversifié et flexible. Le livre a encore un rôle important à jouer dans la classe, mais il est temps de le compléter par d'autres outils.

DISCUSSION

(M. Aubé) Le Comité d'évaluation des ressources didactiques (CERD) juge aussi que le matériel didactique de base devrait être constitué d'outils diversifiés. Il en a fait part au ministre par le biais d'avis. Ces avis ne sont cependant pas publics.

(P. Potvin) Les critères de qualité élaborés par le CERD et le Bureau d'approbation du matériel didactique pourraient profiter à tous les créateurs d'outils d'intervention.



(M. Aubé) Ces critères sont publics. On peut en obtenir la liste complète en ligne : http://www.meq.gouv.qc.ca/bamd/pedagogi/intro_f.htm#CRITERES

(Salle) En quoi consiste une trousse pédagogique?

(M. Rochette) Il y en a une grande diversité. Souvent, celles produites par *Les Éditions Septembre* sont centrées autour d'un projet : différentes tâches et scénarios pédagogiques y sont proposés; elles peuvent inclure des recueils d'archives, des cassettes vidéo, des affiches, des activités à reproduire. Il ne s'agit plus d'un seul manuel par enfant et par matière, où on trouve l'ensemble des savoirs à acquérir cette année-là.

(Salle) Dans quelle mesure le prêt de matériel par les maisons d'édition restreint-elle les choix d'une direction d'école?

(M. Rochette) Le prêt est une pratique de fidélisation généralisée. On estime à 90 M\$ la valeur du matériel prêté qui est en circulation. Par ailleurs, il y a des manuels approuvés par le MEQ qui ne trouvent pas preneur, alors que d'autre matériel est en demande mais ne peut être soumis à l'approbation du ministère (trousses ou autres). Une partie du problème réside dans le fait que les grands éditeurs produisent uniquement des manuels traditionnels et que leur lobby auprès du ministère est très actif.

(Salle) La présentation de M. Potvin fait bien ressortir la nécessité de faire du ménage dans le matériel déjà produit, non pas dans le matériel pédagogique où les processus d'approbation assurent une certaine qualité, mais dans les outils d'intervention. Par contre, pour faire l'évaluation d'un outil dans nos milieux, nous avons besoin du support des chercheurs, ce qui est souvent difficile à obtenir. Il nous faudrait un réseau. Le CTREQ pourrait-il servir de courroie de transmission?

(M. Gauquelin) Un des objectifs du CTREQ est effectivement de faciliter l'accès aux chercheurs. Lorsque des besoins en ce sens se font sentir, vous êtes invités à entrer en contact avec le CTREQ (www.ctreq.qc.ca).

(Salle) Avec la réforme au secondaire, est-il encore prévu que chaque élève aura un manuel par matière?

(M. Rochette) Oui, la loi n'a pas changé là-dessus.



(Salle) Deux propositions à l'intention des maisons d'édition de manuels scolaires :

- ♦ Produire plusieurs petits cahiers d'exercices plutôt qu'un seul gros recueil que les jeunes perdent en cours d'année, ce qui représente une dépense inutile aux parents;
- ♦ Pour aider les enseignants du secondaire qui cherchent à s'approprier la réforme, concevoir une formule d'accès à du matériel sur Internet (existant mais protégé par des droits d'auteur), un peu sur le modèle de la musique.

(M. Rochette) Au sujet de la seconde proposition, les processus d'approbation du MEQ rendent une telle formule impossible.

(M. Aubé) Du matériel pédagogique de qualité ne peut exister que dans une logique de marché; le matériel qui ne se vend pas fait partie des risques que prennent les maisons d'édition. D'autre part, ce n'est pas parce qu'on a un manuel entre les mains que son contenu et la présentation de ce contenu sont traditionnels. Finalement, rappelons qu'avant la constitution du Bureau d'approbation du matériel didactique (1979), l'école québécoise pratiquait la pédagogie de la feuille volante : les exigences du Bureau ont permis une systématisation des choix de matériel. Le CERD croit toutefois qu'il faut maintenant s'ouvrir à une diversité de matériel et nos récents avis au ministre de l'Éducation vont en ce sens. Ces avis ne sont pas accessibles au public, bien que le CERD l'ait déjà demandé au ministre.

(M. Gauquelin) Si la salle le désire, nous transmettrons au ministre une requête afin que les avis de CERD soient désormais rendus publics.

(Salle) Approbation générale.